

DECISION DG n° 2019 – 66

du **12 FEV. 2019** portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Réglementation relative aux micro-organismes et toxines (MOT) : bactéries, toxines et virus inscrits sur la liste prévue à l'article L. 5139-1 du code de la santé publique » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;**

**VU** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

**VU** la décision DG n° 2019 – 65 du **12 FEV. 2019** portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Réglementation relative aux micro-organismes et toxines (MOT) : bactéries, toxines et virus inscrits sur la liste prévue à l'article L. 5139-1 du code de la santé publique » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Réglementation relative aux micro-organismes et toxines (MOT) : bactéries, toxines et virus inscrits sur la liste prévue à l'article L. 5139-1 du code de la santé publique » pour une durée de 1 an à compter de la date de la présente décision :

Monsieur BAIZE (Sylvain)  
Monsieur BELLANGER (Laurent)  
Monsieur BOIREAU (Pascal)  
Madame GAME (Yvette)  
Madame JACQUES (Isabelle)  
Monsieur KODJO (Angeli)  
Madame LEPARC-GOFFART (Isabelle)  
Madame MAILLES (Alexandra)  
Madame MERENS-GONTIER (Audrey)  
Madame MONCHATRE-LEROY (Elodie)  
Monsieur MOREL (Yannick)  
Madame NAFFAKH (Nadia)  
Madame DIOCHOT-GEORGI (Sylvie)

**Article 2 :** Le Directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

**12 FEV. 2019**

Fait le  
Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Directrice générale adjointe